

Zeitschrift: Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire
ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires

Herausgeber: Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte

Band: 130 (1988)

Rubrik: Die GST-Familie stellt sich vor

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



DIE GST-FAMILIE STELLT SICH VOR



Les sections régionales

Hier

C'est en 1813 que fut fondée la Société des vétérinaires suisses et en 1814 déjà, onze sections régionales ou cantonales gravitaient autour d'elle.

Quel succès ont dû se dire notre trio de fondateurs les *Stadlin*, *Meyer* et *Suter*. Si le succès était là, hélas la qualité n'y était pas. Les recrues étaient de qualités bien diverses et la Société a dû pratiquer de nombreuses éliminations. Après quelques années d'existence, on comptait pour quarante-sept admissions, six décès et trente-cinq démissions volontaires ou imposées. N'entraît pas qui voulait dans la Société des vétérinaires suisses!

Les buts énoncés dans le projet de statuts de *Stadlin* étaient les suivants:

- progrès de la science et de la pratique vétérinaire;
- création et amélioration des Services vétérinaires cantonaux;
- amélioration de la situation professionnelle et des rapports entre les membres et les sections;
- participation aux progrès de l'élevage.

La Société était ouverte aux vétérinaires suisses patentés par leur canton, aux médecins justifiant des connaissances vétérinaires et... aux régisseurs agricoles.

L'exercice de la profession a longtemps nécessité l'obtention d'une patente cantonale, accordée d'ailleurs à des conditions très diverses. En 1836, les zurichois interdisaient la pratique à toute personne n'ayant pas été reconnue apte par le Collège de santé et en 1865, les bernois créent leur patente en interdisant aux «étrangers» d'exercer leur art si la réciprocité n'existe pas.

A la même époque, les argoviens élaborent un règlement professionnel et un barème des honoraires avec jury disciplinaire et les vaudois soumettent leurs litiges à un «Conseil de famille».

La SVS comptait deux cent-quarante membres en 1900 (45% des vétérinaires) et sept cents en 1938 (85%).

Aujourd'hui et demain

Le nombre des membres de la Société ne cesse d'augmenter. Ils sont à ce jour plus de mille cinq cents (90% des vétérinaires diplômés).

Fini le vétérinaire du bon vieux temps portant col cassé, redingote et haut-de-forme!

Fini le vétérinaire, haut perché sur un tilbury, tiré par un demi-sang qui se devait d'être fringant et souple dans ses allures.

Fini le vétérinaire qui ne pénétrait que rarement dans les basses étables de nos fermes et qui désignait de sa badine flexible la partie malade de la bête.. à abattre.

On ne peut s'empêcher de relever la place toujours plus évidente que l'art vétérinaire a su créer parmi les activités de la collectivité humaine. Dans le cadre général du bien-être social, *Science et Economie* sont les deux grands piliers du progrès que les disciplines vétérinaires ont put atteindre.

Toute tentative visant à isoler le vétérinaire dans l'écurie ou l'abattoir doit être repoussée avec force. Aussi, il lui appartient avec l'ensemble de ses confrères réunis dans une organisation professionnelle régionale ou cantonale de:

- défendre avec une saine et logique rigueur les réformes d'organisation dans la lutte contre les épizooties, le bien-être et la protection des animaux ainsi que le contrôle des denrées d'origine animale;

- de savoir avec la conviction et la crédibilité du vétérinaire de «milice» se porter au cœur de la discussion et agir avec mesure et aussi avec circonspection lorsqu'il s'agit de condamner;
- de savoir débattre des problèmes techniques et sanitaires rencontrés dans les élevages d'animaux de rente et de compagnie;
- de suivre régulièrement la situation sanitaire de la région et améliorer tant la protection médicale que la qualité hygiénique de tous les produits;
- de savoir conseiller le propriétaire d'animaux sur l'utilisation rationnelle et non abusive des médicaments mis à sa disposition pour prévenir la maladie et soigner son troupeau.

Si le but premier des Sections régionales ou cantonales reste, sous des formes diverses, la *col-légialité*, le respect du code de déontologie et la défense des intérêts professionnels et économiques de chacun de ses membres, les autres buts énoncés ci-dessus ne doivent en rien être négligés.

Face aux atteintes de nature les plus diverses, le vétérinaire d'aujourd'hui et encore plus celui de demain doit savoir «raison garder». Il sait garantir aux animaux la santé dans un environnement naturel tout en respectant la physiologie propre à chaque espèce. Il sait procurer aux animaux le bien-être tout en observant des formes non contraignantes de contention.

Ce sont les tâches assignées aux dix-sept Sections régionales et cantonales qui, chaque année et à plusieurs reprises, tiennent séance. Toutes sont débordantes d'activité et se font un devoir de stimuler le Comité de la SVS dans les actions qu'il est appelé à mener à bon port.

Dr Joseph Annaheim

Association suisse des femmes de vétérinaires

Pourquoi? Comment? Vers quoi?

Dans vingt-cinq pays du monde les femmes de vétérinaires se sont associées. Par delà les langues, les religions et les couleurs, elles se sont découvert des points communs, des aspirations à partager leurs problèmes et à s'entr'aider pour résoudre certaines difficultés inhérentes à ce statut très spécial de femmes de vétérinaires.

Pour de nombreuses femmes, la fondation de la société à l'époque, fut une sorte de libération, de reconnaissance d'un travail d'importance, exigeant dans le temps et la disponibilité.

Les hommes n'étant souvent pas prodiges de compliments, elles ont eu besoin de cette solidarité pour se tranquilliser, prendre conscience de la valeur de leur travail et l'améliorer par l'échange de recettes, de bons conseils, de mise en garde.

Elles ont aussi partagé des problèmes plus spécifiquement personnels et féminins; elles ont tissé des liens entre les villages, les villes, quelquefois les pays et avec les années trouvé de véritables amitiés.

La société fut fondée en 1940 par Mrs Bott. Cette petite graine plantée dans un coin des Etats-Unis a fait son chemin, à travers les mers, les chaînes de montagnes et les scepticismes. Ses résurgences sont apparues dans d'innombrables régions du monde, au hasard des rencontres et des bonnes volontés et leur course n'est pas achevée. Le témoin doit se transmettre des anciennes aux nouvelles, des pays membres à ceux qui ne le sont pas encore, afin que le cercle se referme. Chez nous, il a fallu l'obstination et la foi d'une petite dame pleine d'énergie et d'enthousiasme pour convaincre les jeunes ironiques que nous avons alors de fonder une association de femmes de vétérinaires. Madame Leemann, convaincue de la valeur d'une telle association réussit, à Genève, lors de l'assemblée des vétérinaires suisses de 1961, à prendre le départ avec une vingtaine de personnes. C'était le début d'une belle aventure qui après 27 années d'existence, commence à prendre sa vitesse de croisière.

Comment fonctionne notre association suisse?

Comme toute société régie par le code des obligations: avec organes, buts, membres, réunion annuelle obligatoire, etc. . . Six groupements régionaux, financés par notre caisse centrale, organisent des rencontres culturelles et amicales. En relation avec la société internationale, des échanges d'étudiants et un service d'hospitalité fonctionnent avec une efficacité toujours plus grande,

créant des liens hors de nos frontières et permettant aux jeunes gens de voyager à bon marché. Le gîte et le manger leur sont offerts pour une journée chez les vétérinaires affiliés.*** Un échange de maisons ou d'appartements est en voie d'organisation.

Dans le domaine de la solidarité, plusieurs tentatives ont été faites pour aider les femmes de vétérinaires veuves prématurément. Elles n'ont pas abouti. Mais nous ne baissons pas les bras et nous espérons arriver à une solution en associant hommes et femmes dans ce projet de solidarité.

Quels sont nos projets, où allons-nous?

Notre grand souci pour l'avenir est le rajeunissement de notre société. Ce problème n'est pas inhérent à notre association. C'est un problème de société, de modernité. Dans les années qui viennent, nous tenterons de remédier à ce mal en essayant de sensibiliser les jeunes femmes, en leur démontrant la valeur de rencontres dont les buts sont l'amitié, la compréhension, l'entraide.

Libres de toutes couleurs politiques, religieuses, idéologiques ou commerciales, nous avons la chance d'évoluer sur un plan de légèreté et de liberté. Nous devrions pouvoir puiser dans nos réunions des forces pour épauler nos maris qui sont souvent dans la bagarre du stress et des soucis. Le métier de femmes de vétérinaires est un beau métier qui, grâce aux nouvelles techniques, a perdu son côté «servitude au téléphone» et a gagné en intérêt par une disponibilité plus grande. Il est de notre devoir de le faire comprendre.

Un projet auquel nous tenons aussi est la mise sur pied d'un service juridique qui fonctionnerait une ou deux fois par mois et qui serait à même de conseiller gratuitement sur des problèmes financiers ou familiaux.

L'avenir, c'est aussi le problème de l'ouverture de notre société aux «auxiliaires» vétérinaires. IVA, la société internationale, a changé ses statuts lors du Congrès Mondial de Montréal. En Europe, le pas n'est pas encore fait. Pour la Suisse, notre position est «wait and see». Nous sommes ouverts dès maintenant à tous ceux qui demanderaient leur admission et nous serions très heureux que les postulations soient nombreuses. Mais nous aviserons en temps voulu pour le changement de nos statuts et le nom à donner à une éventuelle nouvelle association.

En conclusion, j'aimerais lancer un appel à tous pour que notre société grandisse, que les nouvelles inscriptions pleuvent et que de nouveaux noyaux se forment dans les régions où la société n'existe pas encore. Aux fidèles membres qui nous soutiennent depuis 27 ans déjà, à la Société Suisse des Vétérinaires qui considère notre activité avec bienveillance et générosité, à la caisse des Vétérinaires de Pfäffikon pour leur contribution importante à l'organisation de nos activités culturelles, aux maisons de médicaments toujours très larges lors de nos Assemblées générales, nous adressons nos vifs remerciements et toute notre reconnaissance.

Nous espérons que cette année du Jubilé à Zoug sera l'occasion d'un grand rassemblement où hommes et femmes feront une belle fête de l'amitié et de la joie.

*** P. S. La liste des vétérinaires affiliés au service d'hospitalité peut être obtenue chez:
Mme Ingrid Frewein, Stuhlenstrasse 22, 8123 Ebmatingen
Mme Danièle Jacquier, Ch. de la Blonde 40, 1253 Vandœuvre